

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° 2025/72

Objet: Fin de fonction du sous-régisseur titulaire de la sous-régie de recette «Musée»

Le Maire de la ville de Montbard,

Vu les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-44 en date du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire alinéa 7,

Vu la décision n°2021/105 du 01/09/2021 instituant la sous-régie de recette «Musée»,

Vu la décision n°2021/120 nommant le sous-régisseur titulaire de la sous-régie de recette « Musée »

Vu l'avis conforme du comptable public en date du 28 mai 2025.

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : Fin de fonction le 31 mai 2025 de Monsieur Lionel MARKUS sous-régisseur titulaire de la sous-régie de recettes «Musées». La décision n°2021/120 est abrogée.